Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le
ID : 059-200041960-20201207-CC_2020_179-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2020_179

OBJET :

Politique locale du commerce

Mise en place de l'opération d'animation du commerce local

« Pour les fêtes, c'est local que j'achète ! »

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 0

Procurations : 8

Nombre de votants : 52

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le 7 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 30 novembre 2020, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Michel DUPONT, 3ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Luc FOUTRY
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Marie ENJALBERT, PROCURATION à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Yves LEFEBVRE, procuration à Frédéric PRADALIER

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le
ID : 059-200041960-20201207-CC_2020_179-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 décembre 2020

Délibération CC_2020_179

COMMISSION 2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Politique locale du Commerce

Règlement relatif à la mise en place de l'opération d'Animation du commerce local « Pour les fêtes, c'est local que j'achète ! »

Le Conseil Communautaire,

Considérant la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »,

Considérant que l'aide aux animations du commerce local menées à l'échelle communautaire est d'intérêt communautaire,

Considérant la crise économique consécutive à la crise sanitaire du COVID-19,

Considérant que les artisans et commerçants sont fortement impactés par la crise économique et par les mesures de fermeture administrative imposées par le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault souhaite favoriser le commerce local en incitant les habitants à se rendre chez les artisans et commerçants du territoire,

Considérant que cette opération vise à inciter les habitants à effectuer leurs achats pour les fêtes de Noël chez les commerçants et artisans du territoire.

Qu'ainsi, elle souhaite mettre en œuvre une opération d'animation du commerce local qui prendra la forme d'une distribution dans chaque foyer fiscal un bon d'achat de 10 € à dépenser chez l'un des artisans et commerçants installés sur son territoire, moyennant un minimum d'achat de 20 €,

Vu le règlement de cette opération dénommée « Pour les fêtes, c'est local que j'achète ! », annexé à la présente délibération.

Considérant que la dépense sera imputée sur l'article 658822,
Vu les crédits inscrits par la décision budgétaire modificative n°4 du Budget principal.

Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 52 VOTANTS)

- ***De mettre en place une opération d'animation du commerce local « Pour les fêtes, c'est local que j'achète ! » dans les conditions ci-dessus énoncées.***
- ***De valider le règlement de cette opération, tel qu'annexé à la présente délibération.***
- ***D'autoriser son Président à signer tout document dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Luc FOUTRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT